

Le 22 mars

journée de grève et de manifestations

union fédérale
des syndicats
de l'État

la
cgt



Et si on y allait tous ensemble ?

ÉDITO

Débutée dès l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron, l'offensive contre la Fonction publique, ses missions et ses agents est entrée dans une nouvelle dimension le 1er février dernier avec les annonces gouvernementales et les funestes présages de CAP 2022.

Regarder lucidement l'étendue des reculs que le Président, le Premier ministre et le gouvernement promettent au service public et à la population ne constitue en rien un acte de défaitisme quelconque. Tout à l'inverse, prendre cette mesure c'est aussi prendre les dispositions et construire les initiatives, non seulement pour mettre en échec ce plan de tous les dangers mais également, dans le même temps, mettre en avant et populariser nos propositions alternatives.

D'ailleurs, depuis la journée unitaire du 10 octobre sur les trois versants de la Fonction publique, des actions sectorielles, souvent fortes et déterminées, se sont multipliées et, le plus souvent, ont pris leur place dans un processus résolument inscrit dans la durée.

C'est bien parce que ces luttes constituent un point d'appui essentiel que nous avons souhaité, dans ce document, faire témoigner des actrices et des acteurs pour mettre en exergue les revendications portées dans ces mouvements. Bien sûr, il a fallu faire un choix qui, comme toujours, peut-être sujet à question. Nous avons essayé cependant d'être le plus illustratif possible pour souligner les champs très vastes qu'occupent ces mobilisations.

Pour légitimes et incontournables qu'elles sont, toutes ces actions sont porteuses d'un enseignement essentiel: gagner des avancées significatives sur des enjeux qui touchent aux orientations générales des politiques libérales actuelles est devenu extrêmement difficile. Le « camp d'en face » a complètement intégré l'idée que céder à certaines exigences, même lorsqu'il s'agit de corporations aux effectifs réduits, serait donner un signal catastrophique à ses yeux, synonyme d'une brèche par laquelle le plus grand nombre pourrait s'engouffrer.

C'est pour cela que ce que nous voulons donner à voir dans ces pages n'est pas une simple juxtaposition de luttes, séparées par des cloisons étanches.

Bien au contraire, la mise en commun de ces témoignages souligne à la fois la communauté des revendications mises en avant – ce qui n'exclut bien sûr pas les spécificités, et la volonté que ces luttes convergent pour être encore plus efficaces.

**TOUS S'INSCRIVENT DONC RÉSOLUMENT
DANS LA JOURNÉE UNITAIRE DE GRÈVE ET DE
MANIFESTATIONS DU 22 MARS.**

>> LE SERVICE PUBLIC DOUANIER: UN PILIER DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Après avoir subi de nombreuses réformes et restructurations, les douaniers (6000 emplois supprimés) ont dû affronter le Plan stratégique douanier 2014-2018. Ce plan, qui n'avait de stratégique que le nom, continue d'avoir des conséquences graves pour les douaniers, notamment en termes de disparition de structures ou de missions.

Alors que les douaniers sont toujours sous le choc de ces réformes structurelles lourdes, alors que les reclassements dans d'autres administrations sont en train de se multiplier, le rapport de la Cour des Comptes vient comme par hasard confirmer nos pires craintes sur la mise en oeuvre de CAP 22...

Certains accusaient la CGT de « fantasmer » sur CAP 2022, d'autres commençaient à faire circuler quelques rumeurs de transfert, voire disparition de missions douanières.

La machine à broyer le service public douanier est donc en train de commencer son oeuvre!

Que restera-t-il de nos quatre piliers de missions (fiscales, économiques, de contrôle et antiterrorisme)? Nous savons d'ores et déjà que les missions de fiscalité et de recouvrement sont en danger...

Nos dirigeants espèrent-ils donc faire disparaître des pans entiers de nos missions?

C'est sans compter la détermination et la capacité de résis-

tance des douaniers!

Récemment, la CGT seule a fait annuler la fermeture d'un bureau de Douane devant le Conseil d'Etat. Grâce à la mobilisation des personnels et celle des représentants dans les réunions institutionnelles (CT et CHSCT). Seule la lutte paie!

Nous avons déjà trop donné ces dernières années: fermetures de brigades et de bureaux, centralisations à outrance, effritement des missions de contrôle, recrutements sans concours qui se multiplient (portant ainsi atteinte aux statuts), déroulements de carrières bloqués (pas d'examens professionnels à cause de PPCR, pas de plan ministériel de qualification en 2018, etc). Il faut mettre fin à cette spirale infernale.

A court terme, ce sont des dizaines de bureaux de douane qui vont fermer, des dizaines de missions seront centralisées voire liquidées, une brigade sur trois disparaîtra, le réseau comptable n'existera plus, les missions support mises à mal! **Ça suffit!**

Face aux menaces non dissimulées de mettre fin au service public douanier d'utilité économique, sociale et environnementale, la mobilisation de tous et toutes le 22 mars est indispensable! Le périmètre intersyndical s'élargit de jour en jour puisque la CFDT douanes et l'UNSA douanes rejoignent USDFO, Solidaires et la CGT dans cet appel. ♦

**La machine à
broyer le service
public douanier
est donc en train
de commencer
son oeuvre!**

RÉFORMES DANS L'ÉDUCATION : LA SÉLECTION AVANT TOUT

La sélection à tous les étages, tel est le fil conducteur des réformes que Jean Michel Blanquer et Dominique Vidal ont mis en place dans le monde de l'éducation.

A l'université, les futures étudiant·e·s auront à s'inscrire en licence via la nouvelle plateforme « Parcours Sup ». Pour chaque licence, le ministère a défini « les attendus » extrêmement exigeants et vastes donnant ainsi à chaque université la possibilité d'une sélection poussée. Cet environnement concurrentiel va engendrer une explosion des inégalités entre universités et entre étudiant·e·s, chaque université pouvant établir ses propres attendus à partir de ceux définis nationalement.

De plus, l'accès à la licence sera aussi très difficile aux élèves de la voie technologique et quasiment impossible aux bachelier·e·s de la voie professionnelle.

La réforme du lycée est tout aussi inégalitaire et découle de la réforme de l'Université. Orienter les élèves vers le supérieur dès la classe de seconde par le choix de spécialités, c'est renoncer à un lycée émancipateur, aboutissement de la construction d'une culture générale et technologique commune. Choisir les bonnes spécialités en fonction des attendus des universités, c'est aussi aggraver les inégalités sociales (les élèves de milieu favorisés seront mieux guidés pour faire le bon choix) et les inégalités territoriales (les établissements ne seront pas tous en mesure de proposer toutes les spécialités, particulièrement

en milieu rural). S'ajoute à cela, la part non négligeable du contrôle continu dans l'obtention du bac.

Dernier maillon de la chaîne des réformes, la remise au ministre du rapport Brunet concernant l'apprentissage et le rapport Calvez-Marcon sur la voie pro. Ces deux rapports ont de quoi alarmer. Ce n'est ni plus ni moins qu'une promotion sans limite de l'apprentissage, au détriment de l'enseignement professionnel sous statut scolaire

Le ministre, Jean-Michel Blanquer, avance vite, très vite, bien décidé à mettre en œuvre dans l'Éducation une idéologie libérale visant à avantager les élites, l'excellence et « les premiers de cordés ». La CGT dénonce ces réformes qui sont en complète opposition avec le projet d'école que nous portons. Pour toutes ces raisons, elle se bat aux côtés des lycéen·e·s, des étudiant·e·s et des personnels qui prennent part aux mobilisations en cours. ♦

CAP 2022 : mobilisations aux ministères de la transition écologique et de la cohésion des territoires

Depuis plusieurs mois, dans l'unité syndicale, les personnels du CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), de Météo-France et de l'IGN (Institut national de l'information géographique et forestière) sont mobilisés pour défendre le devenir de leurs missions, implantations territoriales et des effectifs alors que les projets gouvernementaux s'inscrivant dans le cadre d'AP 2022 prévoient la suppression de 1 150 postes d'ici 5 ans.

→ Le jour du Sommet international sur le climat, le 12 décembre, 233 météorologues, cartographes et experts des risques et de l'aménagement se sont rassemblés devant le siège des trois établissements pour signifier leurs inquiétudes et leur mécontentement. 233, c'est le nombre de suppressions de postes affichées sur le programme 159 au budget 2018 alors que les missions relatives aux changements climatiques, aux événements météorologiques, aux informations géographiques et forestières sont indispensables pour que l'État soit en capacité d'apporter son concours à la gestion des risques et des crises ainsi qu'à l'aménagement du territoire.

→ Au CEREMA, la mobilisation des personnels a permis la suspension de la suppression des activités et emplois des sites d'Ile-de-France (180 emplois). Le quotidien et le devenir du CEREMA sont aussi sous le coup des projets de création d'une agence nationale de la cohésion des territoires d'une part et d'une agence nationale des routes d'autre

part qui questionne sur le devenir de l'unicité de l'établissement et des missions.

→ A Météo-France, la direction générale prévoit la suppression de 95 postes dès 2018 et de 500 d'ici 2022 alors que l'établissement a déjà perdu plus du quart de ses effectifs et la moitié de ses implantations territoriales sur 10 ans. Une nouvelle restructuration prévoit notamment une automatisation à outrance, la fin de l'expertise locale, la suppression de bureaux d'études locaux, la centralisation des contrôles de données et la fermeture de plus de trente antennes locales.

→ L'IGN est aussi confronté aux manques d'effectifs, de moyens et de ressources pour l'exercice des missions depuis la fusion avec l'Inventaire Forestier National (IFN). Des restructurations sont envisagées avec la perspective d'abandon d'activités, la poursuite et le cumul des réductions d'effectifs. Les processus de réunions avec les directions s'intensifient.

Mais les agents des trois établissements publics, dans l'unité syndicale, poursuivent leurs mobilisations et les initiatives dans les services et auprès des élus pour des moyens nécessaires en effectifs et subventions de charge de service public, la pérennité des activités du CEREMA, de Météo-France et de l'IGN au service des besoins des territoires et des politiques publiques en matière de transition écologique, mobilité durable et de cohésion des territoires. ♦

Et si on y allait tous ensemble ?

union fédérale
des syndicats
de l'État

la
cgt

LA DÉFENSE DOIT RESTER PUBLIQUE ET AU SERVICE DE LA POPULATION

La FNTE-CGT (Fédération Nationale des Travailleurs de l'Etat) combat la politique menée au Ministère des armées, laboratoire d'expérimentation des grandes réformes destructrices des services publics, qui est par la suite étendue au reste de la Fonction publique. On peut citer l'exemple de la dérogation au statut demandée dernièrement par le ministère pour recruter sans concours des TSEF, et dans un même temps obtenir le droit de recruter des contractuels pour une durée de trois ans non renouvelables. Sur ce dernier point, deux semaines après le CSFPE, au sein duquel la CGT s'est fermement opposée à ces deux demandes de dérogation, le ministre de l'Action et des comptes publics annonçait dans le contexte de CAP 2022, que le recours aux non titulaires allait se généraliser et que « l'emploi à vie des fonctionnaires » devait être revu.

Autre lutte menée par la FNTE, la protection du statut des ouvriers d'Etat qui sont répartis sur 5 ministères et pour lesquels les gouvernements successifs ne cessent de remettre en cause leur statut (fin de l'annexion du salaire sur le bordereau de la métallurgie, réduction drastique des embauches, ...).

La FNTE lutte également contre la menace de privatisation du Service industriel de l'aéronautique (SIAé), dernière direction industrielle étatique du ministère des armées. 4000 agents travaillent au SIAé. La FNTE revendique le maintien du statut étatique, garant de souveraineté et d'indépendance, la pérennité de tous les établissements du SIAé, une politique d'embauches statutaires, l'autonomie du SIAé dans ses domaines techniques, l'attribution prioritaire du Maintien en conditions opérationnelles aéronautique étatique

au SIAé dans le cadre des missions régaliennes qui doivent lui être confiées, garantissant l'autonomie de l'Etat et maîtrise des coûts.

Dans un contexte de bradage permanent des missions régaliennes de la Défense, la FNTE revendique au contraire la création d'un Pôle Public National de Défense pour assurer à la France la maîtrise de ce domaine hautement stratégique pour garantir notre indépendance.

La souveraineté reste nationale, la Défense doit le rester aussi!

Dans la période qui s'ouvre, des questions politiques de fond vont être posées, dans un contexte particulier de crise financière et économique, avec tout d'abord les arbitrages du Président de la République, et ensuite les débats parlementaires sur la future loi de programmation militaire. Nationalement comme localement, la CGT est déterminée à s'exprimer et agir dans les entreprises et les établissements du ministère des armées, auprès des politiques, en direction des populations, des médias... **Les questions de Défense ne peuvent être confisquées par l'élite politique sans que les citoyens n'aient démocratiquement leur « mot à dire ».**

En partant de la réalité des différents acteurs du secteur industriel de Défense, de sa diversité de statuts juridiques, des différents statuts et garanties collectives des salariés qu'il emploie, l'objet du Pôle Public National de Défense est de conforter les atouts de la France au service d'une défense nationale suffisante et non-agressive, participant activement au maintien de la sécurité en France et en Europe. ♦

La remise en cause du droit d'asile n'est pas négociable!

L'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) est un établissement public administratif créé en 1952, La Cour nationale du Droit d'asile (CNDA) est une Juridiction administrative spécialisée de plein contentieux. La CNDA, sous le contrôle de cassation du Conseil d'Etat, statue en premier et dernier ressort sur les recours formés contre les décisions de l'OFPRA en matière d'asile. Sont en charge de l'application de la Convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés

La France est le premier pays à avoir constitutionnalisé le droit d'asile dès 1793. Le principe du droit d'asile est posé par les dispositions du Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946, auquel se réfère la Constitution du 4 octobre 1958. Ainsi: « Tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territoires de la République. »

Le Conseil Constitutionnel n'autorise le législateur à légiférer dans le domaine de l'asile « qu'en vue de le rendre plus effectif ». Or, le contenu de ce projet ne contient aucune disposition majeure améliorant l'effectivité du droit d'asile.

- Multiplication des demandes traitées en procédure accélérée, 40 % des demandes.

- Effets dès la lecture de la décision et non à sa notification, également prévu d'utiliser la procédure accélérée devant un juge unique pour les recours contre une décision de retrait du statut fondées sur des risques de menaces graves pour l'ordre public ou pour un motif d'exclusion.

- La levée du caractère suspensif des recours devant la CNDA pour les dossiers de ressortissants de Pays d'origine sûrs, pour les recours de dossiers en réexamen, même si le requérant est expulsé.

- Allongement de la durée de rétention possible de 45 à 90 jours, voire jusqu'à 135 jours

- Projet de décret expérimentant de nouvelles procédures de l'OFPRA sur une seule partie du territoire, en Guyane.

Le délai moyen de traitement à l'Ofpra est actuellement de 3 mois. Et dans un délai moyen de 5 mois et 6 jours, fait de la Cnda, la juridiction administrative la plus importante et la plus rapide de France. Est-on crédible quand on prétend expertiser de façon sérieuse, en étudiant de façon fine la situation individuelle d'une personne en recherche de protection au regard d'un environnement socio-politique donné, et prononcer une décision administrative juridiquement motivée en moins de 3 mois ?

Les syndicats CGT n'entendent pas laisser brader le droit fondamental qu'est le droit d'asile. C'est pourquoi ils sont pleinement investis dans les mobilisations actuelles.

RETRAIT DU PROJET DE LOI ASILE ET IMMIGRATION ET DU DÉCRET D'EXPÉRIMENTATION À CAYENNE.

UNE ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE
AU CŒUR

DE LA FONCTION PUBLIQUE

A lors que des mobilisations s'amplifient et s'intensifient dans de nombreux domaines professionnels, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé, l'actualité et l'approche du 50^e anniversaire de mai 1968 nous laissent un brin songeur quant à la possibilité de faire converger l'ensemble des luttes actuelles et futures.

Dernièrement, en janvier 2018, dans l'Administration pénitentiaire, les personnels se sont mobilisés plus de 15 jours, bravant l'interdiction du droit de grève régi par le statut spécial de 1958, pour dénoncer leurs conditions de travail, les questions d'emplois, de reconnaissance, de statuts et de rémunération. Cette mobilisation qui n'avait pas eu un tel écho depuis 1994 reste et restera une action historique dans notre champ professionnel. Celle-ci nous a démontré

que les choses ne peuvent bouger que si nous sommes unis et déterminés : plus de 140 établissements pénitentiaires bloqués sur 188 et près de 7000 personnes mobilisées devant les portes de ces structures. Dans le même temps et au sein de ce même ministère (justice), nos camarades de la CGT insertion et probation, nos camarades de la PJJ entraient également en lutte dans leurs secteurs professionnels avec des revendications communes aux nôtres : emploi, conditions de travail, reconnaissance et salaires. Cela démontre bien, au regard des revendications portées par les uns et par les autres et ce malgré les spécificités de chacun, qu'une convergence est possible.

Quel que soit le secteur d'activité, de l'éducation nationale aux personnels des EHPAD en passant par les salariés de « Carrefour », le constat est le même : le monde du travail est en grande souffrance. Le service public n'échappe pas à la règle. Il n'a plus les moyens de répondre aux besoins de nos concitoyens. La logique est toujours la même, elle est financière et/ou budgétaire. D'ailleurs, dans la fonction publique, le projet du gouvernement, « CAP 2022 », en est la preuve flagrante.

Alors, quand un tel constat est établi, la convergence des luttes nous trotte inlassablement dans la tête. Pourquoi nous disperser et nous diviser, quand dans le même temps, les mêmes politiques produisent les mêmes effets dans chacune de nos professions ?

Pourquoi se désunir quand nous savons que pour gagner, il faut agir « tous ensemble » !

Pour la CGT Pénitentiaire, il y a **urgence à se rassembler pour faire face à la casse de notre service public**, à la diminution de nos droits sociaux et de nos conditions de travail.

Dans cette logique, un appel à mobilisation a été lancé le 22 mars 2018 par 7 organisations syndicales, dont la CGT, dans la Fonction publique.

Elle doit être la première étape dans un processus de convergence des luttes.

C'est tous ensemble que nous pouvons faire plier ce gouvernement, qui préfère faire les yeux doux au patronat plutôt qu'aux salariés.

MONTRONS QUE NOTRE DÉTERMINATION EST SANS FAILLE. TOUTES ET TOUS ENSEMBLE, LE 22 MARS 2018.

**>> L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS :
EN LUTTE
CONTRE CAP 2022**

Rappelons qu'en France l'ONF ne gère que 25 % de la forêt française avec seulement 5500 fonctionnaires et 3500 ouvriers forestiers de droit privé, les 75 % restant sont sous l'emprise de propriétaires privés.

Le 14 décembre 2017 fut un grand moment de lutte, plus de 1000 forestiers sont venus exprimer leur colère et leur refus de la prochaine privatisation de l'ONF à Paris devant le ministère de l'Agriculture... sans compter les nombreux autres collègues en grève dans les agences qui ne pouvaient se déplacer, ce fut un mouvement de grande ampleur.

Le gouvernement droitier de Macron travaille à la destruction totale de ce qui reste de services publics en travaillant

au « CAP 2022 »... Toutes les missions de service public peuvent être privatisées, concernant l'ONF, on préconise de diviser par deux les effectifs et dans un

premier temps de mettre en concurrence la gestion forestière de l'ONF avec des entreprises privées pour les forêts des collectivités !

La dernière proposition de la direction générale du 14 février 2018 est de supprimer le statut dérogatoire de l'EPIC ONF, obtenu par la lutte des personnels à la transformation forcée de l'« administration des eaux et forêts » en EPIC « office national des forêts » : c'est la suppression des personnels fonctionnaires d'Etat qui est mise en avant et le recrutement de personnels de droit privé précarisés sur des postes de fonctionnaires d'Etat, l'ONF a déjà perdu 40 % de ces postes de 1986 à 2017 !

La CGT propose un changement de statut de l'ONF, passer de l'EPIC à une Administration forestière citoyenne, avec

transformation de tous les emplois précaires en postes de fonctionnaires.

Nous ne permettrons pas la privatisation de l'ONF, ni des forêts publiques !

A l'évidence, nous sommes engagés dans un véritable bras de fer contre une réforme constitutive d'une véritable entreprise de démolition des politiques publiques, des services publics de pleine compétence et de proximité, de l'emploi public, des droits et des garanties collectives des personnels, de leurs conditions de vie au et hors travail, CAP 2022 : c'est la mise à mort de la fonction publique d'Etat !

N'attendons plus, il est temps de reprendre le chemin de la lutte pour reconquérir un service public forestier national.

**LE 22 MARS 2018,
LES FORESTIERS SERONT DANS
TOUTES LES GRÈVES ET
MANIFESTATIONS !**

SEULE LA LUTTE PAIE !



**TOUS ENSEMBLE,
CONVERGEONS LE 22 MARS
UNE NÉCESSITÉ POUR GAGNER**

